

N<sup>o</sup> 38

Il est mit trois cens trente neuf, se deux douz huit  
heures du matin, Derant nous notables Seigneurs Jurés  
officiers de la Cour de la ville de Rue en ordonnance  
de la ville, Département de la Somme, en comparu Nicolas  
aimé mauguille Deschamps, age de vingt huit ans, mineur  
demeurant à Rue : lequel nous a affirmé en enfant de  
sexe féminin, né trois à quatre heures du matin en son  
domicile, de lui comparant & de dame captive de bonne  
Graveline sa femme agee de vingt deux ans, auquel enfant  
ils ont déclaré vouloir donner son prénom Seigneur de Sirée  
leur présentement de déclaration faite en prison de  
notre Seigneurie Bethouart age de quarante sept ans, de  
Champêtre & Nelly Jean Baptiste Bourgeois, age de  
quarante trois ans, Escriain, demeurant à Rue & Jean Louis  
Rue, leur père & enfant.

Lecluse faite du présent acte de naissance, Le jour de  
ce jour de la présente année signifié au nous.

Bourgeois Deschamps

Bethouart

Bourgeois